

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos M3S

Date d'impression: 25.01.2017

Code du produit: 40

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Monos Atos M3S

Autres désignations commerciales

Ancienne désignation: Jokisch Ultra A 707

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile de coupe

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jokisch GmbH	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	DE-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
e-mail:	info@jokisch-fluids.de	
Interlocuteur:	Herr Sengenhoff	
e-mail:	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin: +49 (0) 30 / 30686 790**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Toxicité pour la reproduction: Lact.
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2
Mentions de danger:
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

alcane en C14-17, chloro-paraffines chlorées, C14-17

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos M3S

Date d'impression: 25.01.2017

Code du produit: 40

Page 2 de 8

P501

Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
85535-85-9	alcanes en C14-17, chloro-paraffines chlorées, C14-17			15 - < 20 %
	287-477-0	602-095-00-X		
	Lact., Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H362 H400 H410 EUH066			
68425-15-0	polysulfures de di-tert-dodécyle			5 - < 10 %
	270-335-7			
	Aquatic Chronic 4; H413			
4259-15-8	2-Ethylhexyl-zink-dithiophosphat			1 - < 2,5 %
	224-235-5		01-2119493635-27	
	Aquatic Chronic 2; H411			
93820-57-6	Benzolsulfonsäuren, di-C10-18-alkyl Derivate, Calcium-Salze			0,1 - < 1 %
	298-637-4			
	Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H315 H412			
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités			0,1 - < 1 %
	265-156-6		01-2119480375-34	
	Asp. Tox. 1; H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas provoquer de vomissement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos M3S

Date d'impression: 25.01.2017

Code du produit: 40

Page 3 de 8

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO₂).

Monoxyde de carbone.

Oxydes nitriques (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de brouillard d'huile.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durée de stockage maximale : 3 Jahr

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos M3S

Date d'impression: 25.01.2017

Code du produit: 40

Page 4 de 8

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68425-15-0	polysulfures de di-tert-dodécyle			
Salarié , à long terme		dermique	systemique	33,3 mg/kg p.c./jour
Salarié , à long terme		par inhalation	systemique	23,5 mg/m ³
Consommateur , à long terme		par voie orale	systemique	1,66 mg/kg p.c./jour
Consommateur , à long terme		dermique	systemique	16,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur , à long terme		par inhalation	systemique	5,8 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: marron foncé
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: >180 °C DIN EN 57

Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 6,5 vol. %

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 0,94 g/cm³ EN ISO 12185

Viscosité cinématique:
(à 40 °C) 34 mm²/s ASTM D 7042

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre : forte chaleur.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos M3S

Date d'impression: 25.01.2017

Code du produit: 40

Page 5 de 8

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
68425-15-0	polysulfures de di-tert-dodécyle			
	par voie orale	DL50 19559 mg/kg	RAT	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	RABBIT	
4259-15-8	2-Ethylhexyl-zink-dithiophosphat			
	par voie orale	DL50 4358 mg/kg	Ratte	
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités			
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rabbit	
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Rabbit	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 >5 mg/l	Rat	

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
68425-15-0	polysulfures de di-tert-dodécyle				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Danio rerio	

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code d'élimination des déchets-Produit**

120106 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usage à base minérale contenant des halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions)
Classé comme déchet dangereux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006


Jokisch Monos Atos M3S

Date d'impression: 25.01.2017

Code du produit: 40

Page 6 de 8

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. alcanes en C14-17, chloro-paraffines chlorées, C14-17
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9
	
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9



Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 601
Quantité limitée (LQ):	5 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos M3S

Date d'impression: 25.01.2017

Code du produit: 40

Page 7 de 8



Dispositions spéciales: 274, 335
Quantité limitée (LQ): 5 L
EmS: F-A, S-F

Autres informations utiles (Transport maritime)

E1

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9



Dispositions spéciales: A97 A158
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E1

: Y964

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos M3S

Date d'impression: 25.01.2017

Code du produit: 40

Page 8 de 8

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)